

RÈGLEMENT DU PS MIGRANT-ES SUISSE

Propositions de modifications à l'attention de Assemblée générale du 15 juin 2024

1ère proposition du Comité directeur du PS Migrant:e.s Suisse

Concerne III. organes - article 8 La Conférence des délégué-es, alinéa 1

jusqu'à présent

La Conférence des délégué-es se compose de la Présidence, du Comité directeur, des délégué-es des sections cantonales (ou régionales) et des sections suisses de partis frères, d'une représentante des Femmes socialistes, d'un représentant ou d'une représentante du PS60+ et des Jeunes socialistes, des groupes de travail et de cinq autres membres au maximum du PS Migrant-es Suisse, librement élu-es.

nouveau

La Conférence des délégué-es se compose de la Présidence, du Comité directeur, des délégué-es des sections cantonales (ou régionales) et des sections suisses de partis frères, d'une représentante du PS Femmes, d'un-e représentante du PS60+, du PS queer et de la Jeunesse socialiste suisse, des groupes de travail et de cinq autres membres au maximum du PS Migrant-e-s Suisse, librement élu-es.

Justification

Tous les organes/groupements du PS Suisse ont droit à une représentation à la Conférence des délégué-e-s du PS Migrant-e-s. Par conséquent, le PS queer nouvellement créé l'est également.

2ème proposition de la direction du PS Migrant:e.s Suisse

Concerne III. organes - article 10 La présidence, alinéa 1

jusqu'à présent

La Présidence est composée du président ou de la présidente ainsi que d'un vice-président ou d'une vice-présidente issu-e de différentes régions du pays.

nouveau

Font partie de la présidence le/la président(e) ou les deux co-présidents(es) ainsi que un/une vice-président-e de différentes régions linguistiques.

Justification

Mustafa Atici quittera la présidence lors de l'Assemblée générale du 15 juin 2024 et une successeur-e sera élu-e. Avec cette proposition, nous créons la possibilité d'une co-présidence. Nous suivons ainsi une tendance largement répandue au sein du PS : le PS Suisse, certains de ses groupements, de nombreux partis cantonaux, ainsi que des sections cantonales du PS Migrant-es sont dirigés par des co-présidences.

Si ce mandat exigeant peut être partagé entre deux personnes, cela donne à davantage de personnes intéressées la possibilité d'assumer une telle fonction, en plus de leur engagement professionnel et familial.